

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
D'ETIVAL-LES-LE-MANS
SARTHE

<u>Date de convocation et d'affichage</u> 21 juin 2021	Le vingt-cinq juin deux mil vingt et un à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-Lès-Le-Mans.
<u>Conseillers</u>	Bruno CORBIN, Marina RICHARD, Stéphane LANGLAIS, Marie-Paule QUEANT, adjoints.
<u>En exercice</u> : 19	Mesdames Aurore BOURGEOIS, Christèle BOLLENGIER, Anne-Lise BOSCHER, Valérie LEBRUN, Catherine LEFFRAY, Aurélie LEVEQUE,
<u>Présents</u> : 18	Estelle PAPIN et Céline ZUCHETTO.
<u>Absents excusés</u> : 00	Messieurs Jean-Luc DELANOE, Luc GESBERT, Maxime MONNIER,
<u>Procuration</u> : 00	Jocelin PLANCHE et Pascal SIMONET
<u>Votants</u> : 18	
	<u>Absents non-excusés</u> : Bruno DIGUER
<u>Secrétaire de séance</u>	Stéphane LANGLAIS

Tarifs restauration scolaire 2021-2022

Délibération n°2021-031

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant le décret 2000-675 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire,

Considérant que les prix de restauration scolaire fournis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge,

Jocelin Planche, conseiller délégué à la restauration scolaire propose pour l'année 2021-2022 les tarifs suivants :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	
Quotient familial 1	3.13 €	3.20 €	1.00 €/repas
Quotient familial 2	3.62 €	3.70 €	
Quotient familial 3	3.75 €	3.80 €	
Repas adulte	6.24 €	6.30 €	
Frais de fonctionnement	0.60 €	1.00 €	

Monsieur Planche informe que la commune est éligible à la subvention lutte contre la pauvreté gérée par la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

Ce qui veut dire que les familles du premier quotient familial pourraient bénéficier du prix par repas à 1 euro.

La différence entre le tarif proposé et le prix de 1 euro serait subventionnée par l'Etat et le versement est assuré par l'agence de Services et de paiements. Cette aide est d'une durée de 3 ans minimum à compter du 1^{er} septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs restauration scolaire tels qu'ils apparaissent sur le tableau suivant pour l'année 2021-2022.

Pour copie conforme,
Etival-Lès-Le Mans, le 28 juin 2021
Le Maire, Emmanuel FRANCO